



Les infos en ligne du SNUipp 63

Mercredi

31

Octobre
2018

Communiqué de presse de la FGR-FP

Vers un démantèlement de la Fonction publique

Précédé du ministre des comptes publics, Gérald Darmanin, la veille, le premier ministre Édouard Philippe vient d'annoncer la quasi disparition de la Fonction Publique à la française avec la volonté de la réduire à l'ossature des fonctions régaliennes de l'état.

Le gouvernement s'apprête à supprimer 120 000 postes avec la mise en place d'un plan de départs volontaires de 55 000 fonctionnaires puis à remplacer, partiellement, ces fonctionnaires sous statut en recrutant largement sous contrat de droit privé, à supprimer des missions publiques pour les confier au privé.

La réforme des retraites qui s'annonce, en faisant disparaître, de fait, le Code des pensions civiles et militaires, un des piliers de la Fonction Publique, participe du même objectif.

C'est à un véritable démantèlement de la Fonction Publique que souhaite se livrer le gouvernement.

Sous les allures de la modernité de la France « start-up », c'est à une véritable régression que nous allons assister, régression républicaine, démocratique et sociale. Cette vision managériale assimilant à l'entreprise privée toute la Fonction Publique, qu'elle soit d'état, territoriale ou hospitalière, s'inscrit aussi dans le cadre d'une réduction drastique des dépenses publiques.

Parce qu'elle est un instrument de l'action publique, tout en garantissant un traitement égalitaire des citoyens la Fonction Publique, avec le statut des fonctionnaires, doit rester un des piliers essentiels de la République.

Le statut général de la Fonction Publique est une pièce maîtresse du pacte républicain. Il représente d'abord une protection pour les citoyens. En protégeant les fonctionnaires de l'arbitraire le statut évite l'instrumentalisation de l'administration à des fins partisans. Les principes qui guident ce statut instaurent la confiance réciproque entre l'administration et les citoyens, un des fondements de la démocratie.

Le statut du fonctionnaire est fait de droits mais aussi de devoirs qui garantissent son indépendance politique et sa neutralité envers le citoyen.

Les droits et devoirs du fonctionnaire sont intimement liés. L'égalité d'accès à la Fonction Publique,

garantie par le concours, la séparation de l'emploi occupé et du grade lié à la personne du fonctionnaire et une gestion paritaire mettent le fonctionnaire à l'abri des pressions politiques et économiques. C'est parce que ces droits sont garantis que le fonctionnaire peut exercer les devoirs liés à son statut que sont la neutralité, le secret professionnel, l'impartialité et l'égalité de traitement des citoyens. Si la Fonction Publique doit se moderniser ce ne peut être que dans ce cadre et en renforçant les droits des fonctionnaires et les garanties des citoyens.

La Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique appelle ses adhérents à se mobiliser pour la sauvegarde et le développement de la Fonction Publique.

Paris, le 30 octobre 2018



**Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et des professeurs de collège
Section du Puy-de-Dôme**

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 ✉ snu63@snuipp.fr